

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024 A 18H00**

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Présents :

Jean-Marie REY, Maire
Alexandre GOUEL, adjoint
Marielle BOY, Gabrielle GUIBERT

Procurations :

Yveline CORDIER à Jean-Marie REY
Jean-Michel BRUNET à Marielle BOY
Jean-Baptiste CRAFFK à Alexandre GOUEL

Absents :

Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Margot MERLE, Violaine PIQUET GAUTHIER, Lisa FAURE, Pierre SAVOLDELLI

Secrétaire de séance : Alexandre GOUEL

La séance est ouverte à 18H00 sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.

- Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal ; le Conseil Municipal régulièrement convoqué, selon les dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à l'absence de quorum constatée en début de séance du mercredi 18 septembre 2024, s'est réuni en séance publique, sans conditions de quorum, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire
- Le secrétaire de séance est nommé et le procès-verbal du conseil du 24 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.
- Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal par délibération n°035/2020 du 23 mai 2020, depuis le 24 juillet 2024.

ORDRE DU JOUR :

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Coupe affouagère 2024

II – AFFAIRES FINANCIERES

2. Budget de la Commune : décision modificative n°4
3. Budget de la commune : actualisation des AP/CP
4. Régie des Grands Bains : indemnisation d'une cliente suite à la perte de sa carte de séjour

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1/COUPE AFFOUAGERE 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'année 2024, en application des articles L.243-1 à L.243-3 du Code Forestier, il est proposé d'arrêter la liste des affouagistes de la commune du Monétier-les-Bains qui se sont inscrits avant le samedi 4 mai 2024.

Le bois peut être récupéré dès à présent sur le parc établi au Laurau, en face de la station LECLERC et doit être retiré avant le 1er décembre.

Approuvé à l'unanimité

II – AFFAIRES FINANCIERES

2/BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire informe des modifications à apporter au budget communal afin d'augmenter les crédits pour terminer les opérations en cours (refuge notamment) ainsi qu'en fonctionnement pour faire face à la hausse des charges à caractère général.

DM N°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-011 : Contrats de prestations de services	0,00 €	43 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	43 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73175 : Taxe sur les remontées mécaniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
R-741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	43 000,00 €	0,00 €	43 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-1041-173 : RENOVATION PATRIMOINE COMMUNAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
R-1041-244 : REFUGE CLOT DES VACHES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	350 000,00 €
D-212-219 : ILE DU MOULIN	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131-173 : RENOVATION PATRIMOINE COMMUNAL	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-173 : RENOVATION PATRIMOINE COMMUNAL	0,00 €	85 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-244 : REFUGE CLOT DES VACHES	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	350 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €
Total Général		393 000,00 €		393 000,00 €

Approuvé à l'unanimité

3/BUDGET DE LA COMMUNE : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur le Maire rappelle la méthode de travail des autorisations de programme et des crédits de paiement, dérogeant au principe de l'annualité budgétaire, et permettant de n'inscrire au budget pour l'année en cours, que les dépenses et les recettes liées à cet exercice.

Ainsi les grosses opérations d'investissement portées sur plusieurs années sont traitées de cette manière. Pour le budget communal, il s'agit des opérations suivantes :

	Autorisation de programme	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Aménagement col du Lautaret 2021/002	522 000€	0€	0€	0€	50 000€	472 000€
Refuge du Clot des Vaches 2021/001	1 985 160€	61 401,13€	146 123,33€	915 000€	800 000€	62 635,60€
Contrat station « Mobilité » 2021/003	410 000€	0€	0€	0€	20 000€	390 000€
Giratoire entrée sud 2024/001	350 000€	0€	0€	0€	50 000€	300 000€

Afin de tenir compte de la réalité d'avancement de ces opérations, il est proposé d'actualiser les crédits de paiement de la manière suivante, uniquement pour l'opération 2021/001 (Refuge) :

	Autorisation de programme	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Refuge du Clot des Vaches 2021/001	2 235 160€	61 401,13€	146 123,33€	915 000€	1 050 000€	62 635,60€

Approuvé à l'unanimité

4/REGIE DES GRANDS BAINS : INDEMNISATION D'UNE CLIENTE SUITE A LA PERTE DE SA CARTE DE SEJOUR

Monsieur le Maire informe que Madame Mary Joe ABI YOUNES, s'est présentée aux Grands Bains le 16 mars dernier. Comme pour tous les clients souhaitant louer une serviette, un document officiel lui a été demandé à titre de caution ; Mme ABI YOUNES a alors fourni sa carte de séjour. Malheureusement, lors de la restitution de la serviette, les équipes des Grands Bains n'ont pas été en mesure de lui rendre sa carte.

Cette perte, imputable aux Grands Bains, a malheureusement entraîné des frais pour la cliente : duplicata de la carte de séjour et annulation de ses voyages réservés à court terme, pour un montant total de 829€ (225€ pour la carte et 604€ de billets d'avion).

Dans le cadre d'un règlement amiable de ce désagrément, il est proposé d'indemniser Mme ABI YOUNES à hauteur de 829€.

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES/QUESTIONS

Sans objet.

La séance est levée à 18h15.

Le Maire,

Jean-Marie REY

Le secrétaire de séance,

Alexandre GOUEL

